Déclaration de protection des données new-win

(La version française a été traduite automatiquement et peut contenir des erreurs de traduction. La version allemande est l'original. Nous sommes à votre disposition pour toute question.)

Les parties contractantes sont conscientes que la conclusion et l'exécution du présent contrat peuvent entraîner le traitement de données à caractère personnel concernant les parties contractantes, leurs employés, sous-traitants, etc. Vous acceptez que ces données soient utilisées pour le traitement et l'entretien de vos relations commerciales et qu'elles soient également divulguées à des tiers tels que des fabricants, des fournisseurs, des titulaires de droits de propriété intellectuelle, des sous-traitants, des transitaires, des établissements de crédit en Suisse ou à l'étranger à cette fin. Dans ce cas, le partenaire divulgateur veillera au respect des dispositions applicables en matière de protection des données au moyen de mesures de protection organisationnelles, techniques et contractuelles appropriées.

Les parties contractantes s'engagent mutuellement à respecter toutes les réglementations applicables en matière de protection des données lors du traitement des données à caractère personnel.

new-win souligne que le logiciel n'est pas adapté au traitement de données personnelles particulièrement sensibles au sens de la loi suisse sur la protection des données (LPD). Le Client est seul responsable de s'assurer que le Logiciel n'est utilisé qu'à des fins autorisées. Les dispositions suivantes relatives à la protection des données sont réservées.

Addendum sur la protection des données new-win

1. Préambule

new-win traite des données à caractère personnel (« **Données** ») pour le Client dans le cadre de l'exécution du Contrat de Solution SaaS (« **Contrat SaaS** ») ou du Contrat d'Abonnement Logiciel sur Site *(« **Contrat d'Abonnement Logiciel sur Site** ») conclu entre le Client et new-win (« Contrat d'Abonnement Logiciel sur Site ») ;* Le *« **Contrat SaaS** »* et le *« **Contrat d'abonnement au logiciel sur site** »* sont collectivement désignés par le *terme « **Contrat** ».* En ce qui concerne la protection et le traitement correct des données par new-win, les parties conviennent du présent Addendum sur la protection des données (« **Addendum sur la protection des données** *»).* Il est considéré comme faisant partie intégrante du contrat.

En cas de contradiction entre l'Addendum sur la protection des données et l'Accord, les dispositions du présent Addendum sur la protection des données prévaudront.

2. Responsabilité, finalité du traitement et obtention des données personnelles

Le responsable du traitement des données est new-win SW Solutions AG, Tramstrasse 7, 5034 Suhr (info@newwin.ch, +41 62 855 80 50).

New-WIN traite les données exclusivement pour le compte du client pour l'exécution du contrat. New-WIN est lié par les instructions du client concernant le traitement des données. Tout traitement des données qui s'en écarte ou va au-delà et le traitement à d'autres fins est interdit sans le consentement écrit du client.

Les données personnelles sont obtenues par le client et transmises à new-win.

New-win garantit qu'elle traite les données conformément aux dispositions du présent supplément à la protection des données et au droit cantonal applicable en matière de protection des données.

3. Type de données et cercle des personnes concernées

L'objet du traitement des données à caractère personnel est constitué des types/catégories de données suivants :

☒ Données de base personnelles

☒ Données de communication (par ex. téléphone, e-mail)

☒ Données de suivi (par exemple, adresse IP)

Les catégories de personnes concernées comprennent :

☒ Utilisateurs de logiciels

☒ Employés du client

La nécessité de la protection des données est la suivante :

☐ Très élevé

☐ Haut

☐ Douleur moyenne

☒ Profond

4. Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données

Lors du traitement des données, new-win respecte les mesures techniques et organisationnelles convenues ci-dessous. New-Win est en droit d'adapter ces mesures techniques et organisationnelles pendant la durée du contrat, à condition que cela ne réduise pas le niveau de sécurité des données.

4.1 Confidentialité

- **Contrôle d'accès** : L'accès aux locaux du bureau est contrôlé et n'est possible que pour les personnes autorisées munies d'une clé. Les visiteurs peuvent entrer dans le bâtiment pendant les heures de travail, mais l'accès aux bureaux n'est possible qu'avec une clé ou sur rendez-vous via la sonnette. Un visiteur est accompagné d'un employé en tout temps. Le bâtiment est équipé d'un système de verrouillage temporisé.
- **Contrôle d'accès** : Tous les postes de travail sont protégés par un mot de passe sécurisé. Les mots de passe doivent être conformes à la politique de mot de passe.
- **Contrôle d'accès** : L'accès aux données n'est accordé que par des spécialistes expérimentés disposant de l'autorisation nécessaire.
- Dans le cas de contrats SaaS, iWay AG (H-Webbuilder) et Microsoft (H-Portal) sont responsables de la sécurité des locaux du serveur en tant que partenaire d'hébergement. Vous trouverez de plus amples informations sur les mesures détaillées ici :
  - iWay est certifié ISO 27001
  - Sécurité physique du centre de données Azure - Microsoft Azure | Microsoft Learn
- **Contrôle de séparation** : les environnements de test et de production sont séparés et ont leurs propres concepts d'autorisation.

4.2 Intégrité

- **Contrôle des transferts** : La transmission des données vers et depuis les applications new-win est cryptée (TLS). L'accès aux données via l'infrastructure de serveur n'est possible qu'à partir d'un réseau interne nouvellement acquis. Pour les accès en dehors du new-win (par ex. Home Office), cet accès se fait via un réseau privé virtuel (VPN). Les bases de données et les lecteurs de données sont chiffrés à l'aide du chiffrement au repos, la gestion des clés restant avec new-win. L'hébergeur n'a pas accès aux données.
- **Contrôle d'entrée** : l'authentification avec les applications new-win est enregistrée.

4.3 Disponibilité et résilience

- **Contrôle de la disponibilité** : Tous les postes de travail new-win sont équipés d'un logiciel antivirus d'entreprise, qui est mis à jour régulièrement.
- **Sauvegarde et restauration** : New-win effectue des sauvegardes régulières des données traitées par le logiciel afin d'assurer sa disponibilité en cas de perte ou d'endommagement des données. Les sauvegardes sont stockées dans un emplacement sécurisé protégé contre les accès non autorisés, le vol ou les dommages physiques. Un niveau de sécurité approprié est assuré pour assurer la confidentialité et l'intégrité des sauvegardes. New-win documente les politiques de sauvegarde et de restauration et les actions prises. Cette documentation contient des informations sur le calendrier des sauvegardes, la période de rétention des sauvegardes et les procédures de récupération.
- **Destruction des données** : Les données personnelles sur des supports de données réinscriptibles seront définitivement supprimées après l'expiration de la période de conservation spécifiée dans le contrat. Cela s'applique également aux fichiers de sauvegarde et aux fichiers journaux.
- **Pare-feu d'applications Web (WAF) :** New-win s'appuie sur le WAF de Cloudflare pour garantir une infrastructure robuste et fiable. Cloudflare propose une puissante infrastructure de protection par déni de service distribué (DDoS) qui nous protège contre les attaques par déni de service et garantit ainsi la résilience de nos services. En outre, nous prenons des mesures de sécurité supplémentaires en bloquant spécifiquement certaines plages d'adresses IP. En savoir plus sur la confidentialité de Cloudflare : RGPD | Cloudflare

4.4 Procédures d'examen périodique, d'évaluation et d'évaluation

- **Gestion de la protection des données** : les employés new-win sont régulièrement formés aux thèmes de la protection et de la sécurité des données.
- **Gestion de la réponse aux incidents** : Tous les incidents sont enregistrés dans le système de ticketing de new-win et traités selon un processus défini. En cas d'urgence, il existe un plan de reprise après sinistre, qui comprend des étapes supplémentaires pour analyser et éliminer la cause.
- **Paramètres par défaut respectueux de la vie privée** : Pas plus de données personnelles n'est collectées que ce qui est nécessaire pour l'objectif respectif.

4.5 Mesures relatives à l'interopérabilité et à la séparation des clients

- **Authentification et contrôle d'accès :** toutes les applications new-win utilisent des mécanismes d'authentification communs pour utiliser les informations d'identification et les droits d'accès de manière cohérente sur différentes plateformes.
- **Formats de données :** les exportations de données sont disponibles dans un format commun pour assurer la compatibilité avec les systèmes périphériques.
- **Séparation des clients** : Tous les nouveaux produits sont des logiciels multi-clients. Le stockage des données des différents clients est logiquement séparé les uns des autres.

5. Application des droits des personnes concernées

Si les parties ont conclu un contrat, new-win transmet les demandes d'accès aux informations des personnes concernées au client. Dans ce cas, new-win prend des mesures organisationnelles et techniques pour permettre au client de répondre aux demandes et de faire valoir les droits des personnes concernées à la rectification et à l'effacement.

6. Implication des sous-traitants par new-win

Les sous-traitants mandatés par new-win pour la fourniture des services doivent être préalablement agréés par écrit par le client. Les sous-traitants déjà approuvés par le client sont énumérés ci-dessous. Afin de remplir ses obligations contractuelles, new-win peut être amenée à communiquer les données personnelles à ces sous-traitants.

Le client accepte l'intervention des sous-traitants suivants :

Sous-traitant	**Adresse**
iWay AG	Badenerstrasse 569, 8048 Zurich
Microsoft Schweiz GmbH	Seetalstrasse 356, 8038 Zurich
VSHN AG	Neugasse 10, 8005 Zurich
Fondation suisse pour la sécurité des patients	Asylstrasse 77, 8032 Zurich
Cloudflare, Inc.	101 Townsend St., San Francisco, CA 94107
Pendo.io, Inc.	301 Hillsborough St., Raleigh, NC 27603

New-Win ne peut faire appel à des sous-traitants pour le traitement des données qui garantissent le respect des dispositions du présent Contrat. New-Win sélectionnera, instruira et contrôlera soigneusement ces sous-traitants pendant la durée du contrat. new-win liera les sous-traitants aux obligations du présent contrat mutatis mutandis et veillera à ce que les sous-traitants soient tenus de se conformer aux instructions de new-win.

7. Audits et informations

New-WIN accordera au Client ou à son autorité de contrôle l'accès aux parties du système sur lesquelles les données du Client sont traitées à la demande du Client. New-WIN assistera le client dans le cadre d'un audit et mettra à sa disposition le temps et les ressources techniques nécessaires dans la mesure nécessaire pour vérifier le respect des exigences légales et des accords contractuels, en particulier le respect des mesures techniques et organisationnelles à observer par New-Win. Un tel audit sera annoncé par le client en temps utile et devra tenir dûment compte du fonctionnement de new-win. Les personnes ou sociétés impliquées dans l'audit du côté du client s'engageront par écrit à la confidentialité des informations divulguées par new-win ou perçues par new-win, sauf si elles doivent figurer dans le rapport de résultat de l'audit. Au lieu d'un audit, new-win peut prouver la conformité conformément à cette section au moyen des résultats d'audit d'un organisme de contrôle indépendant. L'audit peut être réalisé si le client ou son autorité de tutelle doute légitimement de la validité du rapport d'audit.

Si les parties ont conclu un contrat SaaS, new-win informe le client des résultats de l'audit effectué par des organismes de contrôle indépendants et de la mise en œuvre des mesures les plus importantes dans le domaine de la sécurité informatique.

8. Discrétion

new-win confirme que toutes les personnes et les auxiliaires (y compris les sous-traitants conformément à la section 6qui traitent des données pour lesquelles ils sont soumis à la confidentialité et au respect des termes du présent Accord. New-WIN veille à ce que les personnes sous sa tutelle et les auxiliaires qui ont accès aux données ne les traitent que sur instruction de New-Win, à moins qu'ils ne soient légalement tenus de les traiter. À tous autres égards, les dispositions de l'article 8 du Contrat SaaS et de l'article 9 du Contrat d'abonnement au logiciel sur site s'appliquent en ce qui concerne la confidentialité et le secret.

9. Lieu de traitement des données

Le traitement des données des clients ainsi que leur stockage et leur archivage dans des contrats SaaS sont principalement effectués en Suisse. Si un sous-traitant est situé dans un pays dont le droit de la protection des données ne garantit pas une protection des données personnelles comparable à celle de la Suisse, nous obligeons ces prestataires de services par contrat à respecter le niveau suisse de protection des données.

10. Incident de sécurité des données

new-win notifiera immédiatement au Client toute violation de la protection des données, en particulier les incidents ayant conduit à la destruction, à la perte, à l'altération ou à la divulgation ou à l'accès non autorisés aux données (« **Incident de sécurité des données** »). Le rapport comprend le type d'incident de sécurité des données et la catégorie de données concernées, ainsi que le nombre approximatif de personnes concernées. En outre, new-win vous informera des conséquences possibles de l'incident de sécurité des données et des mesures prises ou proposées par new-win pour remédier à l'incident de sécurité des données.

11. Coûts des services nouveaux selon le présent Addendum sur la protection des données

new-win est en droit de facturer les frais qu'elle a encourus pour la fourniture des services visés aux articles 5 et 7 aux tarifs convenus entre les parties.

12. Portabilité des données, retour de disque et suppression des données

Si les parties ont conclu un contrat, le client peut télécharger les données traitées par new-win à tout moment dans le format indiqué dans la documentation d'utilisation. Le client veille à télécharger les données avant la fin de la durée du contrat.

New-WIN restituera aux supports de données les données du Client reçues du Client lors de l'exécution du Contrat au plus tard à la résiliation du Contrat.

Sauf indication contraire du client, new-win supprimera toutes les données des serveurs et des sauvegardes pendant la rotation de sauvegarde programmée 90 jours après la résiliation du contrat.

Les dispositions de ce paragraphe 12 s'applique au-delà de la résiliation du contrat.

13. Durée du traitement et durée de conservation des données personnelles

La durée du traitement et la durée de conservation des données à caractère personnel correspondent à la durée du contrat. L'Addendum sur la protection des données prend fin avec la résiliation du contrat, sans qu'il soit nécessaire de résilier l'Addendum sur la protection des données.